



Erreur de description de l'appartement dans le bail

Par RémiG, le 19/06/2019 à 22:20

Bonjour,

Je viens d'hériter d'un appartement qui est loué depuis 20 ans dont le bail doit être renouvelé d'ici à juillet.

Lors de la lecture du bail j'ai réalisé qu'il avait été loué en tant que 2 pièces. Or c'est bien un 3 pièces qui est loué. 2 chambres de plus de 9 m² et un salon également supérieur à 9m²

De plus, après avoir effectué un diagnostic de l'appartement la superficie de celui-ci est de 56 m² au lieu des 53 m² mentionné dans le bail.

Cela ne rend-il pas le bail caduque? Y a t-il un moyen d'invalider le bail afin de procéder à un réajustement du loyer?

Merci pour votre aide vous faites un super travail

RG

Par janus2fr, le 19/06/2019 à 22:52

Bonjour,

Non, ces erreurs ne remettent pas du tout en cause la validité du bail...